

Les Bois, le 21.05.2012

*Avis officiel No 6/2012*

**VACANCES ANNUELLES**

Nous vous informons que les vacances de l'administration communale et de l'agence communale AVS auront lieu

**du lundi 16 juillet au dimanche 5 août 2012**

En cas d'urgence, s'adresser à : M. le Maire,  
Michäel Clémence, ☎032/961.14.31 ou  
079/649.72.81



**INSCRIPTION AU CHÔMAGE  
LORS DE LA FERMETURE  
ESTIVALE DES BUREAUX**

Lors de la fermeture estivale du bureau communal, les inscriptions au chômage se feront directement à l'ORP de Saignelégier  
☎ 032 450 47 30

Les horaires seront les suivants:

Du lundi 16 juillet au vendredi 27 juillet inclus:

Matin : 08h00-11h30  
Après-midi : 13h30-16h00

Du lundi 30 juillet au vendredi 3 août inclus:  
Fermeture des bureaux. Une déviation sera mise en place par l'Office Régional de Placement de Porrentruy.

**ACHAT DE SACS POUBELLES DURANT  
LES VACANCES**

Durant la fermeture de l'administration communale, le Conseil communal recommande à chaque ménage de s'approvisionner en sacs poubelles taxés. Les sacs poubelles sont actuellement en vente à la boulangerie Le Quinquet et à la boucherie P. Bilat.

**TIRS OBLIGATOIRES**

La prochaine séance de tirs obligatoire aura lieu le

**25 août 2012 de 09.00 à 11.30 heures**

au stand de tir des Breuleux.

# PETITION EN FAVEUR DE LA LEVÉE DU MORATOIRE CONCERNANT LA CREATION DE PLACES D'ACCUEIL

Le Conseil communal soutient la pétition ci-dessous et invite les personnes qui souhaitent la soutenir à la retourner jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> juin 2012 à l'administration communale

Le 23 avril dernier, la Crèche « Croque-Pomme » des Bois a convoqué un groupe de parents pour leur annoncer que leurs enfants ne seraient plus pris en charge par celle-ci dès le mois d'août prochain car ils commenceront l'école obligatoire.

A noter que jusqu'à présent les enfants des 2 premières enfantines avaient été accueillis par la crèche.

Deux éléments en sont les causes :

Le premier : la crèche a atteint sa capacité maximale autorisée et il y a une liste d'attente.

Le deuxième : l'école devient obligatoire dès l'âge de 4 ans avec Harmos (rentrée d'août 2012).

Nous sommes profondément choqués et déçus par le manque de prévoyance de nos autorités jurassiennes.

En effet, lors de la séance mentionnée ci-dessus, nous avons appris qu'un moratoire imposé par le Canton du Jura empêche actuellement les communes d'augmenter les capacités de leurs crèches et de créer des structures d'accueil pour écoliers, alors que le besoin est là.

Trouvez-vous normal que des communes soient prises de court et que des parents risquent de se trouver sans solution de garde à l'issue d'un délai de moins de 4 mois ? Ce d'autant plus que le système de garde des « Mamans de jour » est lui aussi saturé !

D'un côté, le Canton du Jura, par le règlement Harmos, laisse aux communes le soin de décider de la création ou non d'unités d'accueil pour écoliers.

De l'autre, par un moratoire et des études trop tardives, il ne leur permet pas la création d'UAPE fonctionnelles pour août prochain (rentrée Harmos).

Nous demandons par conséquent que ce moratoire soit immédiatement levé afin que les communes puissent s'organiser au plus vite, si elles le désirent.

D'autre part, s'il entend retenir les familles dans le Jura, le Canton devrait se montrer plus « large » dans l'octroi des permissions données aux communes pour augmenter les places en crèches et pour la création d'UAPE.

L'investissement est certainement coûteux, mais n'oublions pas que des familles dont l'un des parents doit arrêter de travailler, ou réduire considérablement son taux d'activité, représentent des rentrées fiscales en moins pour le Canton !

Prénom & Nom	Adresse	Localité	Signature

# La ludothèque



## Fête ses 25 ans

Samedi 2 juin 2012  
de 10 H à 12 H

## Troc de jeux, jouets et vignettes Panini

Verre de l'amitié  
Concours

Aux abords du bâtiment communal ou en cas de  
pluie à la salle polyvalente

### Conditions de participation au troc :

Si tu désires y participer, viens vers 9 h 30. Tu devras te munir d'une couverture de sol (plastique, natte, etc...) pour exposer ton « bric à brac »

Tu pourras vendre, acheter: jeux, jouets, peluches, livres, jeux électroniques etc... ou échanger tes vignettes Panini. Les objets devront être en bon état, complets et étiquetés avec des prix raisonnables

*Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler :*

*Monique Hubleur 032 961 15 74 ou Jacqueline Jobin 032 961 16 65*

## VENTE DE CERISES ET DE PRUNEAUX

La Régie fédérale des alcools a abandonné la vente de fruits à prix réduit. Cette vente a toujours rencontré un succès important dans notre commune. Les producteurs de fruits ont repris cette offre à leur compte et proposent

des cerises :

↓ **Prix : Fr. 49.00 le plateau de 10 kg net**

des pruneaux :

↓ **Prix : Fr. 14.00 le plateau de 6 kg net**

D'autre part, il est probable que la livraison des cerises intervienne pendant les vacances horlogères. Il serait donc judicieux que les familles absentes fassent prendre livraison des cerises commandées par une autre personne.

**Commandes** : à adresser au Secrétariat communal, *jusqu'au 14 juin 2012* au plus tard, au moyen du bulletin de commande ci-dessous. **Les commandes remises après ce délai ne seront pas prises en considération.**

Conseil communal Les Bois

✂

Bulletin de commande

Veillez m'inscrire pour ..... plateau(x) de cerises de 10 kg.

Veillez m'inscrire pour ..... plateau(x) de pruneaux de 6 kg.

Nom et prénom : ..... ☎ : .....

Signature : .....